



DEVENIR TRAVAILLEUR SOCIAL PAR L'APPRENTISSAGE

IRTS CA ET SON CFA

INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL IRTS DE CHAMPAGNE-ARDENNE

8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie
51100 REIMS
03 26 06 22 88
contact@irtsca.fr



www.irtsca.fr

- @irtsca + international_irtsca + cfa_irtsca
- school/irts-champagne-ardenne
- bit.ly/youtube-irtsca
- irtsca.bsky.social



Édition : 11/02/2026

Conception service communication,
IRTS de Champagne-Ardenne

© Tous droits de traduction, reproduction
ou d'adaptation des textes, images ou illustrations
strictement interdits sauf autorisation expresse.

Photographie Adobe Stock

IRTS de Champagne-Ardenne
Association Loi 1901
N° de déclaration d'existence : 21 51 00 158 51
SIRET 381 522 689 00011
Code APE : 8542Z
N° d'inscription préfecture : W513001614
N° FINESS : 51 00 11281

irts

Champagne-Ardenne

L'apprentissage permet de suivre une formation en alternant les périodes chez l'employeur et celles à l'IRTS CA. L'apprenti fait partie des effectifs de l'entreprise et est soumis au code du travail.

FORMATIONS QUALIFIANTES PAR VOIE D'APPRENTISSAGE

Durée de la formation : 12 mois

Licence professionnelle, activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs - MJPM

Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale - CAFERUIS

(sous réserve de la constitution d'une promotion de 15 personnes)

Durée de la formation : 18 mois

Diplôme d'État d'Accompagnant éducatif et social - DE AES

Durée de la formation : 2 ans

Diplôme d'État de Moniteur éducateur - DE ME

Diplôme d'État de Technicien de l'intervention sociale et familiale - DE TISF

Durée de la formation : 3 ans

Diplôme d'État d'Assistant de service social - DE ASS

Diplôme d'État d'Éducateur spécialisé - DE ES

Diplôme d'État d'Éducateur technique spécialisé - DE ETS

Diplôme d'État d'Éducateur de jeunes enfants - DE EJE

PRÉREQUIS / CONDITIONS

Publics concernés : personnes de 17 à 29 ans révolus excepté pour les personnes en situation de handicap avec reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé RQTH et les sportifs de haut niveau pour lesquels il n'y a pas de limite d'âge.

OBJECTIF

L'objectif de l'alternance est d'acquérir des compétences professionnelles et un diplôme permettant une insertion sur le marché du travail.

MODALITÉS D'ACCÈS

- Les modalités d'inscription sont spécifiques pour chaque formation proposée par l'IRTS CA. Pour en savoir plus sur les différentes modalités d'inscription, veuillez contacter les référentes apprentis dont le contact figure ci-dessous ou rendez-vous sur notre site : www.irtsca.fr
- Dans la mesure du possible avoir un contact avec un employeur.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Gaëlle LOUIS,
référente apprentis filière CAFERUIS
simone.fond@irtsca.fr

Virginie COEZ,
référente apprentis filières AES - EJE - ETS - ES
virginie.coez@irtsca.fr

Sonia PERNOT,
référente apprentis filières ME - TISF - ASS
sonia.pernot@irtsca.fr

Jeanne POUGUE-BIIGA,
référente apprentis filière MJPM
jeanne.pouguebiiga@irtsca.fr

Marion LEROUX,
assistante CFA
marion.leroux@irtsca.fr
03 26 06 93 06

Être apprenti
à l'IRTS CA



www.irtsca.fr > rubrique « Apprentissage »